Association
Charles Gide
pour l'étude de la pensée économique

Bourse de recherche
de l'Association Charles Gide

L'Association Charles Gide pour l'étude de la pensée économique a pour objectif d'encourager la recherche en histoire de la pensée, philosophie, et épistémologie économiques, en particulier dans les milieux francophones. Le CA de l'Association a décidé en 2024 d'initier un programme annuel de bourses de recherche, d'un montant maximal de 3 000 euros par an. Le programme doit se poursuivre annuellement a minima jusqu'en 2029. La bourse de recherche Charles Gide s'adresse à l'ensemble de la communauté de recherche en histoire de la pensée, philosophie et épistémologie économiques, sans distinction de statut, d'affiliation ou de localisation géographique. Les doctorant.e.s et les jeunes chercheur.euse.s non titulaires sont éligibles à la bourse de recherche et sont encouragé.e.s à y postuler.

Appel à candidatures 2026

1. Domaines de recherche visés

La bourse de recherche de l'Association Charles Gide **finance des projets de recherche portant sur l'étude de la pensée économique francophone** (c'est-à-dire produite originellement en langue française).
Les domaines de recherche éligibles sont : l'histoire de la pensée économique, la philosophie économique, l'épistémologie économique et la méthodologie de l'économie.

2. Candidatures éligibles

- Les projets de recherche peuvent être individuels ou collectifs.
- Il n'y a pas de limite d'âge ou de statut particulier pour postuler : les candidatures des doctorant.e.s et des jeunes chercheur.euse.s non titulaires sont les bienvenues, ainsi que les candidatures des chercheur.euse.s en poste dans une université située en dehors de France, y compris dans un pays non francophone.
- **Le ou la candidat.e** (pour les projets individuels) ou le ou la porteur.euse du projet (pour les projets collectifs) **doit être adhérent.e de l'Association, à jour de cotisation** au moment de la soumission de sa candidature.

3. Résultats et livrables attendus

- Collecte de sources (archives personnelles, institutionnelles, histoires orales, etc.).
- Construction de bases de données.
- Journées d'étude (avec publication collective envisagée).
- Nouvelle édition critique d'ouvrages anciens (inédits ou bien dans une nouvelle édition ou traduction).
- Autres initiatives utiles à l'animation et à la diffusion de la recherche, à destination de la communauté des adhérent.e.s de l'Association : ateliers de formation divers (médias et vulgarisation, formation des doctorants, ateliers d'écriture, etc.).
- Les candidat.e.s s'engagent également à produire au moins l'un des trois livrables suivants :
 - un article de vulgarisation dans l'un des supports des partenaires de l'Association (*L'Économie politique*, *La Vie des idées*, *The Conversation*) ;
 - l'organisation d'une session « Gide » lors d'une conférence, notamment organisée par l'un des partenaires historiques de l'Association (AFEP, AFSE, STOREP, etc.) ;
 - la présentation des résultats du projet lors du colloque Gide.

4. Dépenses éligibles et montant de la bourse de recherche

La bourse de recherche peut financer :

- des frais d'organisation d'événements ;
- des frais de mission (transport, hébergement, séjour de recherche ou en archives) ;
- l'achat de matériel.

D'autres dépenses éventuelles, de divers types, pourraient être considérées comme éligibles en fonction du projet. Les salaires, rémunérations et autres traitements ne constituent en aucun cas des dépenses éligibles, de même que les frais de publication d'ouvrage (par exemple d'actes de colloque). Les prestations de service sont autorisées (est par exemple éligible le coût de la numérisation d'archives à distance).

Le montant maximal de la bourse de recherche attribuée à un projet candidat est de 3 000 euros.

Concernant les frais relatifs à l'organisation d'événements scientifiques, il est rappelé aux candidat.e.s que l'Association lance annuellement un autre appel pour la subvention

d'événements. L'appel pour les bourses de recherche vise ici des projets plus ambitieux que le seul soutien à l'organisation d'un événement.

5. Procédure de candidature

Le dossier de candidature doit être composé des pièces suivantes :

- une courte présentation du projet de recherche (1 500 mots maximum) précisant l'objet de recherche, l'originalité et l'apport du projet par rapport à l'état de l'art et de l'étude de la pensée économique, les livrables envisagés ;
- un calendrier de travail ;
- un budget prévisionnel (dépenses prévues), ainsi qu'un plan de financement précisant le cas échéant d'autres sources de financement ;
- un CV du ou de la porteur.euse du projet.

L'ensemble des documents, réunis dans un seul fichier PDF, doivent être transmis **avant le 27 septembre 2026 (08h00) à la secrétaire générale de l'Association : virginie.gouverneur@uha.fr ; copie à asso.gide@gmail.com.**

6. Critères de sélection

Dans un premier temps, le bureau de l'Association désigne deux rapporteur.e.s pour chaque projet de recherche. Ces rapporteur.e.s sont choisi.e.s en cohérence avec le thème du projet et peuvent éventuellement être externes au CA de l'Association. Leur désignation tient en outre compte d'éventuels conflits d'intérêts (même laboratoire d'appartenance, lien de direction de thèse, co-publication, etc.). Les rapporteur.e.s produisent une évaluation de la qualité scientifique des projets, guidée en particulier par l'originalité de l'objet de recherche et la pertinence de la contribution.

Dans un second temps, le CA de l'Association statue (à la majorité) sur le ou les lauréat.e.s de la bourse, sur la base des rapports présentés et d'éventuelles autres considérations, comme l'apport à la communauté et la faisabilité du projet.

L'Association se réserve le droit de ne pas attribuer de financement si aucun projet n'est jugé satisfaisant ou abouti, de même que le droit d'attribuer des fonds à plusieurs projets.

La décision sera notifiée aux candidat.e.s lauréat.e.s en mars 2027 au plus tard (pour un démarrage des projets dans les 12 mois suivants). Toute information utile à l'amélioration des projets non retenus sera transmise aux autres candidat.e.s.